



5.2c
ZONAGE

PLAN LOCAL D'URBANISME
Ville d'EPERNAY - Direction Urbanisme & Architecture
CAEPC - Direction Aménagement & Urbanisme Réglementaire

PLAN DE ZONAGE
EST

Date :

Ech : 1/ 2 000

Vu pour être annexé à la délibération du
approuvant le P.L.U. d'Epernay
Le Maire,



LEGENDE

- Limites de zones
- UD Nom de zone
- Udm Secteur en mutation soumis à O.A.P.
- Zone du centre ancien : UAa
- Zone des faubourgs (tissu dense) : UAb
- Zone d'habitat continu : UC
- Zone d'habitat intermédiaire : UD
- Zone à vocation d'équipements : UE
- Zone à vocation d'activités : UI
- Zone d'habitat collectif : UK
- Zone agricole du vignoble protégé : Av
- Zone naturelle : N
- Zone naturelle équipée : Ne
- Zone naturelle de la plaine inondable : Ni
- Zone naturelle habitée : Nih
- Zone naturelle / jardins familiaux : Nj
- Zone naturelle / Projet d'aménagement / plan d'eau "Île Bleue" : Npl
- Zone à urbaniser : AU
- Secteur soumis à O.A.P.
- Tracé du Cubry aérien
- Tracé du Cubry souterrain
- Éléments paysagers remarquables (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Coeurs d'îlot à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés
- Éléments bâtis remarquables (L. 151-19)
- Site Patrimonial Remarquable
- Limite d'implantation des constructions
- Périmètre d'isolement d'installations classées pour la protection de l'environnement
- Alignements communaux (EL7)
- Monument Historique

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

- ER 1 : Surface : 1 000 m2
Objet : Création de voirie d'une largeur de 7 mètres
 - ER 2 : Surface : 1 800 m2
Objet : Création d'une passerelle d'une largeur de 12 mètres
 - ER 3 : Surface : 1 000 m2
Objet : Création d'un chemin piétonnier et cyclable d'une largeur de 3,5 mètres
 - ER 4 : Surface : 1 000 m2
Objet : Création de voirie d'une largeur de 4,5 mètres
- Tous les ER sont au bénéfice de la commune